

## EXIGENCES EN MATIÈRE DE TRADUCTION

Le Conseil médical du Canada (CMC) /  
Le Registre de compétences des médecins du Canada (RCMC)

<b>1</b>	<b>Directives à l'intention du candidat</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout document rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être accompagné d'une traduction exacte du document original, en français ou en anglais, créé par un traducteur acceptable.</li> <li>• Les documents originaux doivent premièrement être certifiés, et par la suite traduits :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Il faut premièrement obtenir <b>une copie certifiée</b> du document rédigé dans la langue originale (voir Exigences de certification);</li> <li>◦ Ensuite, il faut faire <b>traduire</b> la copie certifiée précisément selon les exigences énoncées ci-dessous (voir la partie 3 ci-dessous).</li> </ul> </li> <li>• Il faut présenter la <b>traduction originale</b>. Une photocopie ou une copie certifiée de la traduction ne sera pas acceptée.</li> <li>• Des documents traduits incorrectement peuvent entraîner des retards et des frais supplémentaires.</li> <li>• Les candidats doivent assumer tous les frais relatifs à la traduction de leurs documents.</li> <li>• Les documents originaux <b>NE SERONT PAS</b> retournés.</li> </ul>
<b>2</b>	<b>Traducteurs jugés acceptables</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Seulement certains traducteurs</b> sont jugés acceptables.             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Les documents traduits par des parents, amis, connaissances ou autres organismes bénévoles <b>NE SERONT PAS</b> acceptés.</li> </ul> </li> <li>• Les traductions doivent être créées par un traducteur acceptable. Voici les traducteurs jugés acceptables :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Un membre agréé d'une association du <a href="#">Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada</a> (ATIO, ATIA, OTTIAQ, STIBC, etc.)  <i>Adresse du site Web : <a href="http://www.cttic.org">http://www.cttic.org</a>                À partir de leur page d'accueil, cliquez sur « Français » dans la barre du menu supérieur, ensuite sélectionnez « Sociétés membres » dans le menu de gauche.</i></li> <li>◦ Un professeur d'une faculté de langues modernes ou linguistique d'une université du Canada, des États-Unis ou de l'Union européenne;</li> <li>◦ Un membre agréé de la <a href="#">Fédération internationale des traducteurs</a>  <i>Adresse du site Web : <a href="http://fit-ift.org">http://fit-ift.org</a>                À partir de leur page d'accueil, cliquez sur « Français » dans la barre du menu supérieur, ensuite sélectionnez « Membres » dans le menu de gauche pour choisir un continent.</i></li> <li>◦ Un membre du service de traduction professionnelle d'un ministère (p. ex. ministère de la Justice, etc.).</li> </ul> </li> <li>• Les traductions officielles créées et émises <b>par l'université</b> qui a délivré le document sont acceptables, mais doivent :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ être accompagnées d'une copie certifiée du document dans la langue originale;</li> <li>◦ être imprimées sur du papier en-tête de l'université;</li> <li>◦ porter le sceau de l'université;</li> <li>◦ être signées par un représentant officiel de l'université</li> </ul> </li> </ul>
<b>3</b>	<b>Directives à l'intention du traducteur</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• créer la traduction à partir de la copie certifiée de la langue originale;</li> <li>• créer <b>une traduction littérale (mot-à-mot) en français ou en anglais</b>,             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ La traduction doit comprendre les signatures, les timbres, les sceaux, etc.;</li> </ul> </li> <li>• <b>affirmer que la traduction est « une traduction exacte du document certifié ci-joint »;</b></li> <li>• <b>signer, dater et apposer</b> le sceau ou le timbre officiel du service de traduction (si disponible) sur toutes les pages de la traduction ainsi que sur toutes les pages du document certifié. Le traducteur doit indiquer ses coordonnées : nom, adresse, numéro de téléphone, courriel, etc.;</li> <li>• indiquer son numéro d'adhérent d'une association de traducteurs, si disponible.</li> <li>• agraffer ou relier <b>l'original</b> de la traduction à la copie certifiée.</li> </ul>
<p><i>Le candidat est responsable de lire attentivement les exigences en matière de traduction du CMC / RCMC. Il doit s'assurer que la traduction créée présente bien toutes les caractéristiques énoncées ci-dessus.</i></p>	

## DIRECTIVES À L'INTENTION DU TRADUCTEUR

Le Conseil médical du Canada (CMC) /  
Le Registre de compétences des médecins du Canada (RCMC)

### En tant que **TRADUCTEUR** vous devez :

1. Créer la traduction à partir d'une copie certifiée de la langue originale ;
2. Créer une traduction précise et littérale en français ou en anglais,  
\* Une **traduction littérale** est une traduction mot-à-mot qui doit comprendre les signatures, les timbres, les sceaux, etc. ;
3. Affirmer que la traduction est « une traduction exacte du document certifié ci-joint » ;
4. Indiquer vos coordonnées : nom, adresse, numéro de téléphone, courriel, etc. ;
5. Signer, dater et apposer le sceau ou le timbre officiel du service de traduction (si disponible) sur **TOUTES** les pages de la traduction ainsi que sur **TOUTES** les pages du document certifié ;
6. Indiquer votre numéro d'adhérent d'une association de traducteurs si disponible ;
7. Agrafier ou relier **l'original** de la traduction à la copie certifiée de la langue originale.

